

OFFRE FONCTION PUBLIQUE - MMJ PRÉVOYANCE 2026

**QUAND UN IMPRÉVU VOUS
FRAGILISE**

**LA PRÉVOYANCE
VOUS SÉCURISE.**

La Mutuelle d'un Monde plus Juste.


La Mutuelle
des Métiers de la Justice
et de la sécurité

PRÉVOIR C'EST SE PROTÉGER

LA MMJ VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUS LES MOMENTS DE LA VIE.

Parce que les aléas de la vie peuvent fragiliser votre équilibre personnel et professionnel, la MMJ propose des garanties prévoyance spécialement conçues pour les agents de la fonction publique.

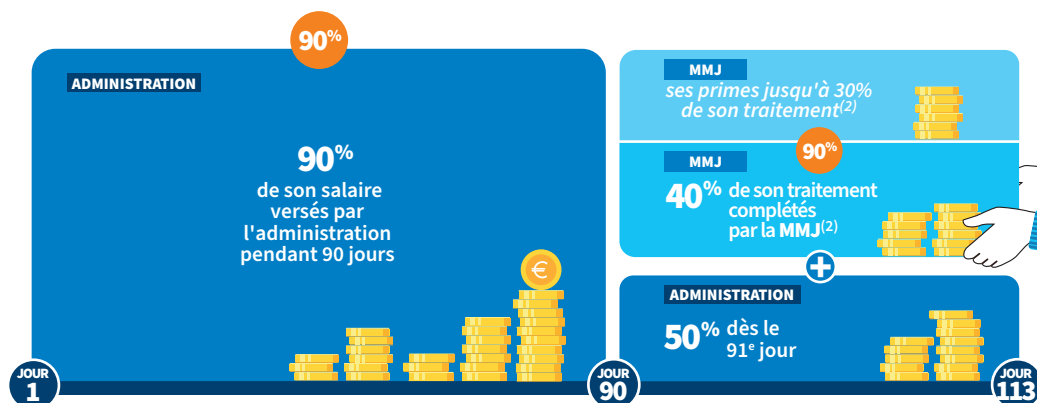
LA MMJ LUTTE CONTRE MA PERTE DE REVENUS.

En cas d'arrêt de travail prolongé, la MMJ compense la perte de traitement liée à la diminution de votre rémunération. Cette indemnisation permet de maintenir votre niveau de vie pendant votre période d'inactivité, pour que votre santé reste votre seule priorité.

EXEMPLE CONCRET POUR UNE ADHÉRENTE AYANT SOUSCRIT UNE GARANTIE PERTE DE REVENU NIVEAU 3



Lola, 33 ans, est en arrêt maladie pendant 113 jours, suite à une chute.



PERTE DE REVENU INVALIDITÉ	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Garantie perte de traitement	75% du TIB mensuel ⁽²⁾	90% du TIB mensuel ⁽²⁾	90% du TIB mensuel ⁽²⁾	100% du TIB mensuel ⁽²⁾
Garantie perte de primes	-	15% du TIB mensuel ⁽²⁾	30% du TIB mensuel ⁽²⁾	45% du TIB mensuel ⁽²⁾
Jour de carence	-	100% de la retenue brute ⁽³⁾	100% de la retenue brute ⁽³⁾	100% de la retenue brute ⁽³⁾
Invalidité	-	-	75% du TIB mensuel ⁽²⁾	75% du TIB mensuel ⁽²⁾

DÉCÈS, PERTE D'AUTONOMIE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Capital décès ⁽¹⁾	25% du TIB annuel	35% du TIB annuel	70% du TIB annuel	140% du TIB annuel
Capital Invalidité Permanente et Absolue	70% du TIB annuel	70% du TIB annuel avec un minimum de 21 000 €	70% du TIB annuel avec un minimum de 35 000 €	70% du TIB annuel avec un minimum de 50 000 €
Capital décès ou Invalidité Permanente et absolue accidentelle	25% du TIB annuel ou salaire de base	35% du TIB ou salaire de base annuel	70% du TIB ou salaire de base annuel	140% du TIB ou salaire de base annuel
Rente survie pour l'enfant handicapé	2 070,60 € par an et par enfant	2 070,60 € par an et par enfant	2 070,60 € par an et par enfant	2 070,60 € par an et par enfant
Capital éducation ⁽¹⁾	-	8 282,40 € par enfant à charge	10 870,70 € par enfant à charge	12 423,60 € par enfant à charge
Rente dépendance (domicile ou hospitalisation)	-	217,50 €/mois ⁽⁴⁾	Domicile : 269,20 €/mois Hospitalisation : 538,40 €/mois ⁽⁴⁾	Domicile : 269,20 €/mois Hospitalisation : 538,40 €/mois ⁽⁴⁾

(1) Garantie ouverte jusqu'au 31/12 suivant le 65^e anniversaire du membre participant et au-delà, jusqu'à la date d'admission à la retraite ou en cas de présence d'enfant à charge (étudiant âgé de moins de 26 ans ou enfant handicapé(s)). **Doublement du capital si le décès intervient dans l'exercice des fonctions.**

(2) Dans la limite de 100% de la rémunération nette totale.

(3) 100% de la retenue brute opérée au titre du jour de carence dans la limite du Plafond de garantie* : Fonctionnaire Catégorie C et contractuels assimilés : 65€. Fonctionnaire Catégorie B et contractuels assimilés : 80€. Fonctionnaire catégorie A et contractuels assimilés : 125€.

(4) Inclusion assistance : téléassistance et aide aux aidants.

NB : les montants forfaitaires sont mentionnés en valeurs 2024.



JOUR DE CARENCE

MON JOUR DE CARENCE, PRIS EN CHARGE PAR LA MMJ.

L'indemnisation d'un jour de carence par an intervient au terme de 6 mois d'adhésion, **deux jours par an** après 2 ans d'adhésion et **trois jours par an** au terme de 5 ans d'adhésion, dans la limite de dix jours sur 5 ans.

INVALIDITÉ

FACE A L'INVALIDITÉ, LA MMJ PRESERVE VOTRE QUALITE DE VIE.

Si vous êtes reconnu en invalidité, la MMJ vous verse **une rente complémentaire*** pour compenser la baisse de vos revenus. Cette aide financière vous accompagne durablement et contribue à maintenir votre autonomie.

RENTE DÉPENDANCE

UN SOUTIEN FINANCIER EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE.

La MMJ verse une **rente mensuelle** pour faire face aux dépenses liées à la dépendance, à domicile ou en établissement.

CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ET ABSOLUE

LA SÉCURITÉ D'UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITÉ TOTALE

La MMJ verse un **capital** destiné à compenser la perte de revenus et à adapter votre cadre de vie à votre situation.

RENTE SURVIE ENFANT HANDICAPÉ

LA MMJ GARANTIT L'AVENIR DE MON ENFANT HANDICAPÉ.

La rente survie assure à votre enfant en situation de handicap le versement d'une **rente régulière** après votre décès. Elle garantit la continuité de son accompagnement et la préservation de son autonomie financière.

CAPITAL ÉDUCATION

LA MMJ AIDE MES ENFANTS À POURSUIVRE LEURS ÉTUDES.

Un capital est versé à chacun de vos enfants à charge pour contribuer au financement de leur scolarité ou de leurs études supérieures. Une aide précieuse pour leur offrir un avenir serein, même en cas de coup dur.

CAPITAL DÉCÈS

POUR MES PROCHES, UNE AIDE FINANCIÈRE GARANTIE.

En cas de décès, un capital est versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) afin de faire face aux dépenses immédiates et d'assurer la stabilité financière de votre famille. Et parce que le dévouement au service public mérite une protection renforcée, le capital est doublé si le décès survient dans l'exercice des fonctions.

* En cas de garantie Perte de revenu invalidité Niveau 3 ou 4 (Cf tableau en page de gauche)

ÊTRE SOUTENU, C'EST AUSSI UNE HISTOIRE DE SERVICES

La MMJ vous accompagne pour préserver votre autonomie et celle de vos proches grâce à des services dédiés à la dépendance, comme les objets connectés et l'aide aux aidants. Des solutions qui facilitent le quotidien et apportent sécurité et sérénité.

ASSISTANCE HANDICAP ET DÉPENDANCE

POUR LES AIDANTS ET LES AIDÉS

Votre contrat inclut des prestations pour favoriser le **maintien à domicile** de l'aidé et accompagner l'aidant :

- Conseils et informations : informations juridiques, recherche de personnels de santé.
- Bilan avec un intervenant social, accompagnement avec un ergothérapeute et accompagnement budgétaire.
- Mise à disposition d'une auxiliaire de vie et services de proximité en cas d'hospitalisation ou de besoin de répit de l'aidant.



SÉCURITÉ CONNECTÉE AU DOMICILE

EN CAS DE CHUTE, JE SAIS QUE MES PROCHES SERONT PRÉVENUS.

La MMJ prend en charge le dispositif **d'accompagnement à domicile Filattentive** qui permet aux aidants d'intervenir en cas de chute grâce à l'installation d'objets connectés, soit **480€** pour l'installation et l'abonnement annuel à une montre connectée ou une tablette avec bracelet.



Votre contrat inclut également d'autres services d'assistance pour vous soutenir dans différents moments de la vie : **en cas de naissance, hospitalisation, mutation professionnelle...**

CONTACTEZ-NOUS, NOS ÉQUIPES SONT LÀ POUR VOUS.



adhesion@mmj.fr



01 44 76 68 68

du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h



mmj.fr



Votre devis en ligne

Mutuelle MMJ - 53 rue de Rivoli - 75038 Paris cedex 01

Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ), mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le N° Siren 775 657 521

mmj
La Mutuelle
des Métiers de la Justice
et de la sécurité